

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022**

**Date de convocation : 2 novembre 2022**

**Date d'affichage : 2 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le huit novembre à 20 heures 00,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

**Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Frédéric BERNE - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Carole MOTTUEL - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ**

**Absents, excusés : Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD**

**Procurations : Pierre FERRIER à Carole MOTTUEL, Jérôme GUILLOUD à Pierre COLOMB**

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 octobre 2022
- Constitution d'une provision pour risques pour l'année 2022
- Décision modificative n°4 M14
- Attribution de subventions aux associations communales
- Questions diverses

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022**

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- Les devis pour la réalisation du city stade et de l'aire de jeux ont été signés et envoyés à l'entreprise Laquet pour une réalisation au 1er semestre 2023
- La demande de subvention auprès de la Région a été faite (en attente de validation à ce jour). Un courrier de Laurent WAUQUIEZ a par ailleurs été reçu en mairie, confirmant la bonne réception du dossier de demande.
- La convention avec le Centre de gestion pour la médiation préalable obligatoire a été signée
- Le propriétaire de la parcelle A 575 a été tenu informé de l'accord du conseil pour l'achat. Me BERLIOZ RICETTI a été contacté pour la rédaction de l'acte (en attente)

- La convention d'occupation du domaine public autour de la chaufferie a été rédigée. Un des deux propriétaires concernés l'a déjà signée.
- La longueur totale de voirie (finalement arrêtée à 16 119 ml avec la rue de la Mère d'Aigues) a été notifiée au Département
- L'accord de la commune pour la CLECT a été notifié à Valence Romans Agglo
- Le vœu émis par la commune sur la stabilité financière des collectivités a été remis à la préfète
- L'accord pour conclure un nouveau marché dans le cadre du SCDECI a été envoyé au syndicat des eaux de l'Herbasse

Approuvé à l'unanimité

### **CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES POUR L'ANNEE 2022**

Chaque année, la trésorerie de Romans demande à la commune de provisionner (mettre de l'argent de côté) pour faire face à certains impayés (de plus de deux ans).

L'année dernière, une provision de 75 € avait été constituée. Cette année, la Trésorerie indique que le montant à provisionner est de 23.25 €. Il est donc nécessaire de constituer une nouvelle provision qui concerne des impayés d'assainissement de 2015.

Voté à l'unanimité

### **DECISION MODIFICATIVE N°4**

Cette provision n'ayant pas été prévue au budget et étant sur un chapitre spécifique, il est nécessaire d'adopter une décision modificative.

Il faut augmenter de 23.25 € le chapitre 68 (compte 6817) et réduire d'autant une dépense au chapitre 011 (compte 6064 fournitures administratives).

De même, un réajustement du budget est nécessaire suite à l'achat de guirlandes de Noël en plus. Il manque des crédits sur le compte 2188 (opération 38) pour 912 € mais le mobilier de la salle du conseil a finalement coûté moins cher que prévu au budget et vient donc compenser cette opération

Dépenses Fonctionnement			
6817 Provisions	+ 23.25 €	6064 Fournitures administratives	-23.25 €
TOTAL	+ 23.25 €	TOTAL	- 23.25 €
Dépenses Investissement			
2188 opé 38 autres immo	+ 912 €	2184 opé 39 mobilier	- 912€
TOTAL	+ 912 €	TOTAL	- 912€

Voté à l'unanimité.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES POUR 2022**

Comme chaque année, il est nécessaire d'envisager le versement de subventions aux associations St Micheloises.

Deux demandes de subvention ont été reçues : il s'agit du Club de la Savasse et de la Gym volontaire. Le Comité des fêtes a également fait part de sa demande. Il s'agit ici plutôt d'une participation de la part de la commune, qui aide le comité des fêtes à financer le feu d'artifice organisé lors de la vogue.

Pour information, lors du dernier G10 qui s'est tenu le samedi 5 novembre à Montmiral, il a été question des subventions aux associations. Ainsi historiquement, la mairie de Mours Saint Eusèbe ne verse pas de subvention à ses associations sauf en cas d'investissement important. En moyenne, le montant des subventions versées aux associations par les communes du G10 est de 150 €.

Au regard des montants de subvention versés l'an dernier et de la demande du Comité des fêtes, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

- Gym volontaire : 250 €
- Club de la Savasse : 250 €
- Comité des fêtes : 500 €

Soit pour un total de 1 000 €.

Voté à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Point budget**

Globalement (hors écritures comptables spécifiques d'équilibre du budget et d'autofinancement), les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont maîtrisées.

Dépenses Fonctionnement		
	Budget	Réalisé
011 Charges générales	76 848 €	54 782.69 €
012 Charges de personnel	77 832 €	58 239.43 €
65 Autres (dont participation SIVOS, ADS...)	156 030 €	142 931.74 €
66 Intérêts d'emprunt	2 420 €	2 097.31 €
042 Amortissement	3 700 €	3 697.62 €
67 et 022 Imprévus	61 642.71 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>378 472,71 €</b>	<b>261 748,79 €</b>

Dépenses Investissement		
	Budget	Réalisé
040 Amortissement	5 982 €	5981.27 €
16 Emprunt (capital)	16 244 €	15 158.17 €
20 Immobilisations incorporelles	594 €	594 €
21 Immobilisations corporelles	180 719.32 €	161 875.29 €
23 Travaux en cours	755 514,16 €	517 906.43 €
<b>TOTAL</b>	<b>959 053,48 €</b>	<b>701 515.16 €</b>

Les recettes prévues sont quant à elle perçues ; pour certains postes, les recettes réalisées seront même supérieures au prévisionnel en remboursement de frais de personnel (6419 : + 5 000 €) et taxe d'aménagement (+ 4 000€).

Recettes Fonctionnement		
	Budget	Réalisé
013 Atténuation de charges	5 200 €	100 €
042 Amortissement	5 982 €	5 981.27 €
70 Produits divers	4 635 €	5 298.79 €
73 Impôts	220 293.95 €	167 190 €
74 Dotations	56 359 €	49 557.81 €
75 Autres (dont loyers)	36 808 €	22 194.24 €
76 Produits financiers	0 €	7.25 €
77 Produits exceptionnels (dont location salle)	200 €	1 025 €
<b>TOTAL</b>	<b>329 477,95 €</b>	<b>251 354,36 €</b>

Recettes Investissement		
	Budget	Réalisé
040 Amortissement	3 700 €	3 697.62 €
10 Dotations (FCTVA et TA)	73 650 €	75 955.59 €
13 Subventions	424 833.44 €	163 060.44 €
16 Emprunt	70 400 €	70 400 €
45 Opération pour compte de tiers	166 335.54 €	56 721.24 €
<b>TOTAL</b>	<b>738 918.98 €</b>	<b>369 834.89 €</b>

Une projection pour la fin de l'année a été réalisée. L'exercice comptable 2022 pourrait faire apparaître le résultat excédentaire suivant (hors report de crédits) :

	Commune
<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>297 953,99 €</b>
<b>Recette fonctionnement</b>	<b>337 081,05 €</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>39 127,06 €</b>
Résultat antérieur	62 958,71 €
Résultat définitif	102 085,77 €
<b>Dépenses investissement</b>	<b>856 354,10 €</b>
<b>Recettes investissement</b>	<b>746 222,19 €</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>-110 131,91 €</b>
Résultat antérieur	206 366,55 €
Résultat définitif	96 234,64 €

Certaines dépenses supplémentaires, notamment en matière d'énergie, pourraient être réalisées (remplissage des cuves de fuel par exemple). En effet, la commune de Saint Michel pourrait être éligible au dispositif « filet de sécurité » (une dotation de 7 687 € versée par l'Etat en « compensation » des augmentations d'énergie et de l'indice de la fonction publique), à la condition de voir son résultat de l'année 2022 dégradé par rapport à 2021. Concernant cette dotation spéciale, une demande de versement d'acompte est possible mais avec le risque de devoir rembourser l'Etat si finalement la commune n'y a pas droit, il est décidé d'attendre le versement en 2023.

D'après le comptable public, sur les soixante-dix communes suivies, seules douze seraient éligibles dont la commune de Saint Michel et le SIVOS.

### **Eclairage public et illuminations**

- A la suite du dernier conseil municipal, un arrêté municipal a été adopté pour l'extinction de l'éclairage public la nuit à St Michel. Cela pourrait être effectif dès le 15 novembre, ou au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au plus tard. Un encart sera mis dans le bulletin municipal pour informer la population.
- Quant aux illuminations, elles seront possibles cette année du 8 décembre au 8 janvier. Avec la mise en place du marché de Noël le 10 décembre, il est prévu de les installer le samedi 3 décembre (rendez-vous à 8 heures). La guirlande qui ne fonctionnait plus a été récupérée pour être réparée.

### **Urbanisme**

- Dossiers d'urbanisme en cours : Point sur les dossiers traités depuis début octobre :
  - Dépôts :
    - DP pour une piscine 33 Rue de la Franquette
    - CUB pour une maison, Chemin Lacour
    - DP pour un abri voiture et des changements d'ouverture, 520 Chemin du Gaby
    - PC modificatif pour une maison (modification de l'étage), 61 Chemin de la Vieille Eglise
    - PC modificatif pour une maison (modification de l'implantation de la maison) Impasse de la Rivière
  - Décisions :
    - Accord pour une DP pour un mur de clôture 4 Impasse des Saines
- Un contentieux est en cours sur une maison d'habitation à la suite d'une vente Rue des Duyères. L'expert judiciaire a signalé en mairie l'affaissement d'un mur de clôture. Pour sécuriser les lieux, il a été décidé d'interdire, par arrêté municipal, le stationnement des véhicules à proximité.
- Le coût de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire et déclaration préalable) est très important cette année (plus de 9 000 € de participation au titre de 2021 et une demande d'acompte de plus de 6 000 € pour l'année 2022) en raison des nombreux dossiers reçus l'an dernier avec la création du lotissement la Belle Noyeraie. Un rendez-vous est prévu le 18 novembre pour en échanger et demander à instruire les déclarations préalables en interne.

### **Travaux Côte Maréchale**

- Les travaux sont sur le point de se terminer :
  - La réception est prévue le 10 novembre avec Bonnardel et TP Réalisations
  - Valente n'a plus qu'à poser les végétaux
- Point comptable : le coût sera moins important que prévu malgré des imprévus en raison d'un prévisionnel réalisé avec plusieurs marges de manœuvre.

<b>AMENAGEMENT DE LA COTE MARECHALE</b>			
<b>Récapitulatif des travaux au 08/11/2022</b>			
Travaux	Payé le 17/11/2022	Prévu suite marché	
Lot 1 Démolition, terrassement, génie civil, réseaux humides	244 222,35 €	244 222,36 €	100% soldé
Lot 2 Voirie	121 385,64 €	125 419,92 €	97% soldé
Lot 3 Aménagements paysagers	3 592,50 €	42 532,00 €	8%
Lot Réseau télécom (sded)	10 792,82 €	11 508,23 €	94% soldé
Lot Réseau enedis (sded)	19 138,06 €	27 371,50 €	70% soldé
Mur carrefour (fresque + mur)	31 950,00 €	35 000,00 €	91% soldé
Frais acquisitions	51 170,00 €	52 342,00 €	98% soldé
Frais actes notariés	1 888,40 €	4 800,00 €	39%
Frais géomètre/bornage	1 590,00 €	5 630,00 €	28% soldé
Diagnostics (amiante, plomb)	- €	2 500,00 €	0% soldé
Honoraires maîtrise d'œuvre	22 162,14 €	24 354,00 €	91%
Provisions (frais supplémentaires)*	11 215,00 €	17 000,00 €	66%
<i>* déplacement compteurs, kit illuminations, voirie Duyères</i>			
Révision de prix (13533,12€ TPR+13487,47€ Bonnardel)	27 020,59 €	- €	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>546 127,50 €</b>	<b>592 680,01 €</b>	<b>92%</b>
Total perçu/à percevoir (subvention/emprunt)	533 278,98 €		
<b>Autofinancement commune prévu</b>	<b>59 401,03 €</b>		
("remboursement" en N+1 ou N+2 : TA et FCTVA)	121 000,00 €		

### Repas des anciens

Les saint-michelais ont jusqu'au 10 novembre pour s'inscrire. Il devrait y avoir une cinquantaine de personnes pour le repas et une dizaine de colis.

Les conseillers municipaux peuvent également être présents, et notamment pour aider. Pierre COLOMB et Ghislaine BARTHELON seront présents ; Carole MOTTUEL et Séverine CAPOGNA proposent également leur aide.

La mise en place sera le vendredi 2 décembre après-midi.

- Le repas :
  - o L'entrée et le plat chaud sont proposés par le traiteur Bourne, comme l'année dernière pour un montant de 20 € par personne, service et vaisselle compris. Entre du saumon et une tarte en entrée, il est fait le choix du saumon. Pour le plat, entre un filet mignon de porc et de la dinde, c'est la dinde qui est choisie.
  - o Le fromage est à commander chez Cardot.
  - o Le dessert, sous forme de mignardises, sera fait par Leclerc.
- Les colis : il est proposé comme l'année dernière de les faire faire à La ferme du coin. Ils devront être ensuite distribués avant Noël.

### Organisation de la cérémonie du 11 novembre et des vœux

- La cérémonie du 11 novembre débutera à 11 heures au cimetière. La gerbe de fleurs a été commandée et sera livrée la veille. Comme traditionnellement, un vin d'honneur sera prévu ensuite. Il est décidé de proposer du kir (vin blanc avec crème de cassis ou de châtaigne). Il serait bien d'avoir quelques enfants présents pour la lecture des textes.
- La cérémonie des vœux est prévue pour le vendredi 20 janvier 2023. L'Espace du Bagnol a été réservé. L'accueil des nouveaux arrivants aura lieu à ce moment-là

également. Il faudra réfléchir au cadeau à offrir (bon à la boulangerie ? plan de la commune ?)

### **Travaux de voirie**

La facture des emplois réalisés en 2022 a été reçue et il reste environ 3 000 €. Une réflexion sera menée pour choisir entre curer des fossés ou faire quelques emplois supplémentaires (Chemin des Buissets, Chemin du Gaby).

De même, Chemin de la Feyta notamment, quelques trous en formation sont à faire boucher à l'employé communal.

### **Divers**

- La mairie a reçu un mail d'un particulier signalant des travaux d'urbanisme non déclarés. De même, il semblerait que des constructions illégales aient été réalisées sur la Feyta. Des courriers vont être envoyés aux personnes concernées.
- Le Marché de Noël aura lieu le samedi 10 décembre. La circulation sera fermée dans le village entre la Rue du Chalon et la Côte Maréchale pour laisser la place Val'Fontaine piétonnière. Les arrêtés de circulation ont été faits.  
Une chorale sera organisée pour le marché de Noël. Les écoles de Montmiral et de Saint Michel proposeront des chants. L'école des Cèdres souhaite également participer. A la majorité (une abstention), il est décidé d'autoriser l'école des Cèdres à être également présente.
- Dans le cadre de la subvention des amendes de police 2023 (2 300€), un groupe de travail sur la traversée du village sera mis en place début 2023. Le but est de mener une réflexion sur la sécurité routière et la signalétique (panneau, traçage au sol) dans le centre-bourg. Un encart sera mis dans le bulletin municipal pour que les habitants intéressés par ce sujet se fassent connaître en mairie.
- Une grosse fuite d'eau a été décelée dans la fontaine du bassin. Une demande d'écrêtement a été faite auprès du SIEH, en attente de réponse à ce jour.
- G10 du 5 novembre 2022 : lors du G10, plusieurs sujets ont fait l'objet d'échanges :
  - o Pour pallier à l'augmentation du coût de l'énergie : implantation de panneaux solaires en autoconsommation à Mours, aide du SDED pour des travaux de rénovation énergétique
  - o Problématique de l'accueil des enfants le mercredi et pendant les vacances. Des discussions sont en cours à Châtillon Saint Jean et avec quelques communes alentours (mais Saint Michel n'est pas dans ces échanges) pour une reprise de l'activité de Kaliwali par la commune de Châtillon. Quant à Génissieux, ils ne prennent pas de nouveaux enfants alors qu'il y a de la place car ils privilégient leurs habitants au détriment des communes extérieures. Enfin, à Parnans, un accueil est proposé seulement le mercredi matin. L'accueil des enfants sur les temps extrascolaires est donc une vraie question sur le territoire du G10.
  - o Les tarifs d'assurance des collectivités sont en train d'augmenter très fortement. Certaines communes sont même dans l'impossibilité de trouver un assureur en raison de nombreux événements climatiques dans la région.
  - o Plusieurs communes ont vu des particuliers faire face à des fissures de maison, due à la sécheresse. Les dossiers à déclarer auprès de l'assurance sont à faire dans les six mois.
- Calendrier :
  - o Conseil d'école le 15 novembre (Jérôme MALORON représentera le Maire, absent ce jour-là)

- Formation « action post-inondation » prévue le 23 novembre à l'Espace du Bagnol de 9h à 17h.
- Réunion sur les économies d'énergie le 23 novembre
- Séminaire sur la densité urbaine le 9 décembre
- Réunion d'information sur l'installation de nouveaux agriculteurs le 15 novembre à Valherbasse
- Pierre COLOMB sera absent du 22 au 24 novembre car il se rendra au Congrès des Maires à Paris
- Prochaine réunion pour préparer le bulletin municipal le 21 novembre.

### **Tour des commissions :**

- ✓ Cadre de vie :
  - Prochaine réunion le jeudi 10 novembre.
  - Concernant le marché de Noël :
    - Tous les stands ont été réservés (23 exposants)
    - Le marché commencera à 10h.
    - Le montage se fera le vendredi 9 décembre à partir de 8h et le démontage sera le dimanche matin.
    - Plusieurs animations sont prévues : orgue de barbarie, chorale, Père Noël...
  - La commission continue de travailler sur le panneau de bienvenue. Il sera à prévoir au budget 2023. L'implantation de la statue de Saint Michel est également à réfléchir.
- ✓ SIVU :
  - Une réflexion va être menée sur l'augmentation des tarifs de location du Bagnol en raison de la hausse du coût de l'énergie. La proportion d'augmentation pourrait être moins importante pour les tarifs spéciaux dont bénéficient les habitants de St Michel et de Montmiral.
- ✓ SIVOS :
  - Les entretiens professionnels des agents vont bientôt débuter.
  - Actuellement, le SIVOS fonctionne bien et ne fait pas face comme l'an dernier avec le Covid à des absences d'agents.
  - Il y a un problème d'interrupteur et de lumières qui ne fonctionnent pas à l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

**Le Maire**  
**Pierre COLOMB**

**La Secrétaire de séance**  
**Carole MOTTUEL**